



Mécénat en Pays de la Loire

Échos & perspectives des Rencontres Régionales 2022



© David Boshet

Mediacampus - Nantes

Un rendez-vous attendu

Après un report de deux ans, dû aux restrictions liées au Covid19, la 3^{ème} édition des Rencontres Régionales du Mécénat (R2M), organisée par le Pôle Mécénat Pays de la Loire à Nantes le 28 juin dernier, a connu un franc succès.

L'événement, unique en France au plan régional, a proposé un programme dense et riche de témoignages, conférences, entretiens individuels et ateliers participatifs sur des thèmes ouverts à tous les secteurs du Mécénat : santé, solidarité, éducation, culture, sport...

Reflet des nouvelles pratiques, écho des tendances innovantes, cette manifestation est devenue au fil de ses biennales, un rendez-vous professionnel attendu par tous les acteurs du domaine.

Le Pôle Mécénat, encouragé par cette réussite, souhaite conforter et amplifier ses missions de promotion et de sensibilisation auprès des entreprises, tout particulièrement les PME-PMI. Pour répondre enfin aux attentes des mécènes et des porteurs de projets sur les cinq départements de la région, il ambitionne de s'affirmer dans son rôle de centre de ressources au service de projets d'intérêt général.

Prenant appui sur le bilan de ces rencontres et inspirés par les nombreux enseignements recueillis à cette occasion, les membres du Pôle et les intervenants ont élaboré ensemble ce recueil « Échos et perspectives des Rencontres Régionales du Mécénat » comme une trace écrite et nécessaire des R2M 2022.

Cependant, ce document n'a pas vocation, comme pour les éditions précédentes, à offrir une synthèse de l'événement, le délai de mémoire étant dépassé. Il présente plutôt une mise en perspective, voire même en prospective, des sujets majeurs illustrés par les initiatives développées sur le territoire ligérien. A ce titre, il enrichit et anticipe les réflexions qui présideront à la préparation des futures Rencontres 2024.

Nous vous en souhaitons une bonne et fructueuse lecture.

Anne-Marie PLUNIAN-LE SCORNEC
Présidente du Pôle Mécénat des Pays de la Loire

À retenir :

- P.4 Contribution de Léa Morgant,
Cheffe de la mission du Mécénat, ministère de la Culture
- P.6 Interview de Christian Ponsolle
Grand témoin des R2M 2022, président de la fondation MAIF
- P.8 & 9 ZOOM sur le baromètre Admical 2022

Les R2M 2022 en quelques chiffres



◊ Les Pôles Mécénat Régionaux : enjeux & avenir

En 2005/2006, le but était de promouvoir la loi Aillagon et sa législation nouvelle. Des protocoles nationaux ont été signés avec CCI France, l'ordre supérieur des experts comptables, le conseil supérieur du notariat, et le conseil national des barreaux, créant ainsi un réseau de professionnels impliqué dans la promotion du mécénat. Cette dynamique a permis de passer de 2000 entreprises mécènes avant 2003 à près de 100 000 aujourd'hui.

Les Pôles Mécénat Régionaux, créés dans la foulée pour structurer et pérenniser cet élan, **demeurent un outil indispensable. C'est ce que nous explique Léa Morgant, la cheffe de la mission du mécénat au ministère de la culture.**

« En quelque sorte, les Pôles Mécénat Régionaux sont des guichets d'information et de conseil sur tous les aspects du mécénat, législatifs, réglementaires et pratiques. Les Pôles ont aussi pour vocation d'accompagner des projets structurants de territoire, de lancer des enquêtes et des études et de mener cette action en collaboration avec les instances représentatives du mécénat, les fondations à réseau ou vocation régionale et les structures culturelles actives dans leur ressort territorial. La création, sous forme associative, en 2014 du Pôle Mécénat Pays de la Loire est l'exemple d'un Pôle Mécénat Régional réussi.

Quel bilan ? Depuis 2014, le Pôle a organisé des manifestations d'envergure (les R2M) dont la 3e édition a eu lieu en juin dernier, contribué à la **création de 6 clubs d'entreprises mécènes, 3 fondations de territoire, 2 fonds de dotation et accompagne régulièrement de nombreux projets d'associations**, de collectivités territoriales et d'entreprise. Le Pôle Mécénat Pays de la Loire a ainsi permis de **profondément ancrer le mécénat de proximité dans son territoire.**

La force de cette action impulsée par une volonté institutionnelle repose sur la rencontre et la motivation des personnes, les intérêts croisés, la pertinence des actions engagées et peut-être plus encore la continuité des engagements individuels. Inspirées de cette action pionnière, aujourd'hui, les avancées du Pôle Nouvelle Aquitaine, les dynamiques constatées en Grand-Est, en Bretagne, en Occitanie, en PACA ont montré la pertinence de cette forme d'alliance stratégique, à laquelle peuvent être associés par cercles concentriques différents acteurs de l'intérêt général, publics ou privés, au niveau régional. Si le modèle économique peut rester fragile et le périmètre de gouvernance à adapter aux spécificités de chaque territoire, une chose est sûre : ce travail est plus que jamais nécessaire et d'actualité. En témoignent les récentes évolutions de la législation dans un contexte économique et social difficile et les réflexions récentes issues du rapport de la mission ministérielle sur les alliances stratégiques, la proposition de loi sur l'expérimentation du « droit d'alliance d'intérêt général » et la plateforme du « jouer collectif ».



Léa Morgant,
Cheffe de la mission
du mécénat, Ministère
de la Culture

Léa MORGANT,

Cheffe de la mission du mécénat, Ministère de la Culture

◊ Tendances et perspectives du mécénat.

Anne Cornilleau est responsable d'études à l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France*. Nous avons échangé avec elle sur les perspectives du mécénat : dans le contexte actuel très tendu tant d'un point de vue économique, qu'environnemental et social faut-il être inquiet ? Vigilant ? Rassuré ? Quelles tendances se dessinent ?

Inquiet non mais vigilant oui. Anne Cornilleau a assisté à la présentation du dernier baromètre ADMICAL sur le mécénat d'entreprises** le 24 novembre dernier : « La crise sanitaire avait fait diminuer le nombre d'entreprises ayant déclaré des dons, mais en 2021 la tendance est de nouveau à la hausse, on ne perd pas la démarche du don. En revanche, en volume on est sur un plateau depuis 2019 qui, en 2021, atteint 2,3 milliards d'euros ».

La mobilisation des entreprises se constate aussi au sein de l'observatoire : « On a de plus en plus de demandes de créations de fondations, les entreprises sont nombreuses à vouloir s'engager ».

Quant aux domaines choisis : « pour les fondations le premier secteur d'intervention c'est l'action sociale mais en termes de montant c'est la santé et la recherche. Le secteur de l'environnement est encore assez peu adressé par les fondations mais progresse vite. Pour le mécénat d'entreprise, si l'environnement n'est pas non plus très prisé c'est parce que la RSE s'en charge déjà ».

Selon Anne Cornilleau il y a **un point de vigilance** : **Le développement de la RSE dans l'entreprise pourrait diluer les actions de mécénats** : « Nous l'avions déjà observé dans notre étude en 2018 et ça se confirme aujourd'hui dans le baromètre Admical, RSE et Mécénat convergent. Or, la RSE est tournée vers l'entreprise, au profit de son développement, le mécénat lui est sans contrepartie, pour l'intérêt général, ce sont des actions différentes. Je pense que c'est un des enjeux des années à venir, de bien définir les frontières entre RSE et Mécénat »

La mission de sensibilisation et d'information sur le mécénat des pôles régionaux prend alors tout son sens. Car dans cette période les entreprises ont besoin d'être embarquées mais aussi accompagnées sur le fond : « les enjeux environnementaux et sociaux à relever sont de plus en plus importants et urgents, et les entreprises ont besoin d'être formées, informées, accompagnées plus que jamais. Il faut leur donner de la connaissance sur ces enjeux, les mettre en lien avec des porteurs de solutions qui ont besoin d'être soutenus. Mais attention sur ces sujets cruciaux les porteurs de projet ont besoin de temps, de visibilité et de confiance. Les pôles régionaux ont là encore un rôle à tenir pour aider les mécènes à faire évoluer leurs pratiques vers plus de souplesse. »

*Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France. :
www.fondationdefrance.org/fr/observatoire-de-la-philanthropie



Anne Cornilleau,
responsable d'études
à l'Observatoire de la
philanthropie de la
Fondation de France

◊ Le cercle vertueux

> Interview de Christian PONSOLLE, Grand Témoin des R2M 2022.

Christian Ponsolle est Président de la fondation MAIF pour la recherche, reconnue d'utilité publique, et président du Fond MAIF pour l'Éducation (FME). Il était le grand témoin des Rencontres Régionales du Mécénat en juin 2022 à Nantes. La MAIF à travers ces deux outils de mécénat a fait le choix de l'intérêt général

Pouvez-vous nous présenter la fondation MAIF pour la recherche et le FME ?

Notre fondation a pour but de financer la recherche afin de prévenir les risques qu'ils soient climatiques, liés à l'habitation ou à la protection personnelle entre autres. Le FME est destiné à favoriser l'éducation pour tous et le partage des connaissances. Dans les deux cas, nous investissons chaque année dans des projets précis, nous soutenons des associations. Depuis 2010 le FME a récompensé 313 projets et

versé 600 000 euros, la fondation, quant à elle, investit chaque année près d'1 million d'euros. Nous rendons des comptes sur ces choix, nous avons un objet social et les projets que nous soutenons doivent y répondre. C'est un garde-fou essentiel qui garantit la sincérité de notre démarche de mécénat.



Christian Ponsolle,
Président
de la Fondation MAIF

Comment la fondation choisit-elle les projets de recherche qu'elle soutient ?

Nous faisons de l'empowerment : nous cherchons à impliquer chacun dans un intérêt collectif, pour faire en sorte que la société avance. Par exemple, nous avons financé une recherche sur les casques de moto afin de modifier leur ergonomie pour éviter ou réduire certaines lésions cérébrales en cas

d'accident. Les résultats ont été partagés avec la communauté des motards et une association de consommateurs. Ensemble, nous les avons portés au niveau européen afin de faire évoluer la législation. C'est ça l'intérêt général que l'on vise. C'est dans l'ADN de notre entreprise.

Finalement, la fondation et le FME s'appuient sur l'image de la MAIF mais le contraire aussi, c'est ça le cercle vertueux ?

La MAIF est devenue entreprise à mission et s'engage depuis toujours pour une société meilleure. Cette image-là aide les porteurs de projets que l'on soutient via notre fondation ou le FME. Les sommes que l'on apporte ne sont peut-être pas phénoménales, mais la marque MAIF offre une crédibilité,

des valeurs, une solidité, qui permettent un effet levier aux porteurs de projets. Le mécénat lui, offre à notre entreprise une vaste reconnaissance sociétale, une utilité. C'est précieux, c'est effectivement ça le cercle vertueux du mécénat.

◊ L'entreprise engagée, nouvelles frontières de la RSE & du mécénat

Au fil des années, la RSE est devenue pour les entreprises l'objet d'une attention et d'un engagement qui va largement au-delà d'une simple contrainte légale. Cette attention permet ainsi aux entreprises menant des politiques RSE de générer un meilleur gain de performance.

Parallèlement le mécénat d'entreprise se professionnalise en associant les collaborateurs à cette démarche qui peuvent y trouver un sens à leur travail. Ceci étant, il faut différencier ce qui relève du rôle social de l'entreprise à travers la RSE et du soutien que celle-ci peut apporter à des actions d'intérêt général via le mécénat qui bénéficie d'un avantage fiscal.

Par ailleurs, le soutien de causes d'intérêt général ne relève pas nécessairement de la politique RSE de l'entreprise car trop éloignées de ses enjeux. En créant leur propre fondation ou fonds de dotation, certaines entreprises ont pu concilier ce double objectif en répondant aux attentes de leurs collaborateurs et de leurs clients.

Gérard BERTRAND,
Administrateur du Pôle Mécénat Pays de la Loire

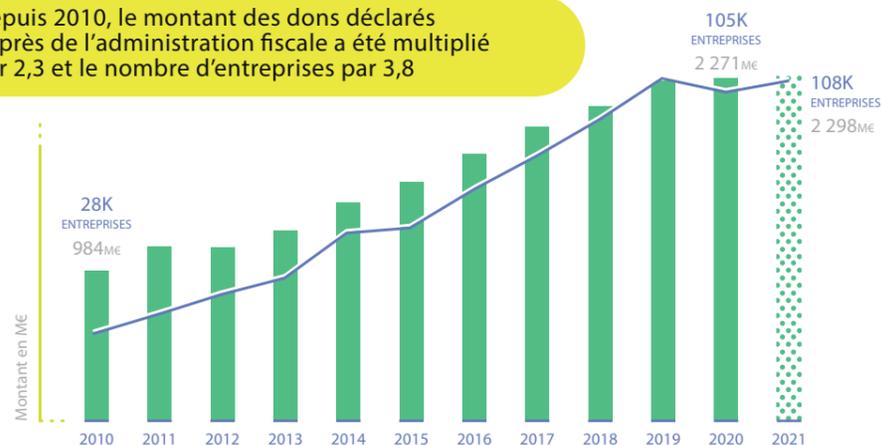


R2M, 2022, table ronde sur Mécénat et RSE avec Anne Cornilleau et Yann Rolland.

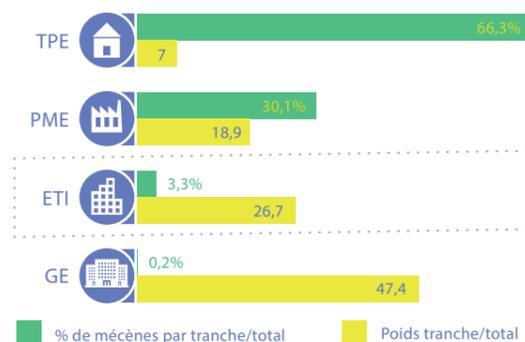
© David Boshet

Baromètre ADMICAL 2022

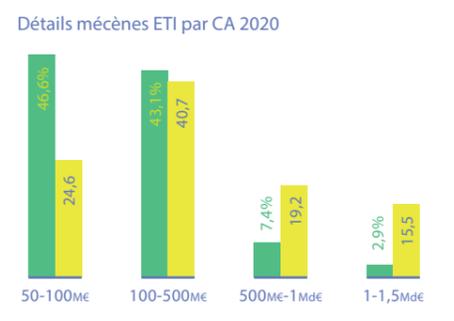
Depuis 2010, le montant des dons déclarés auprès de l'administration fiscale a été multiplié par 2,3 et le nombre d'entreprises par 3,8



En 2020, les TPE et PME sont les plus nombreuses parmi les mécènes mais leur contribution en valeur est modeste



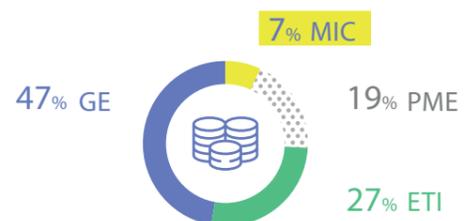
La catégorie ETI montre un gros potentiel de développement de projets mécénat.



Part d'entreprises mécènes par taille d'entreprise

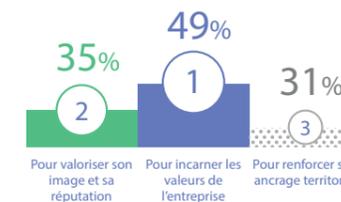


Répartition des dons 2020 en valeur



Infographies réalisées par ADMICAL : https://admical.org/sites/default/files/uploads/barometre_admical_2022.pdf

Pourquoi les entreprises font-elles du mécénat ?



Les trois domaines prioritaires restent inchangés

Pour accompagner les jeunes face à la crise, les entreprises ont réaffecté une partie de leur budget vers des actions dans le domaine de l'éducation.

Part du budget mécénat



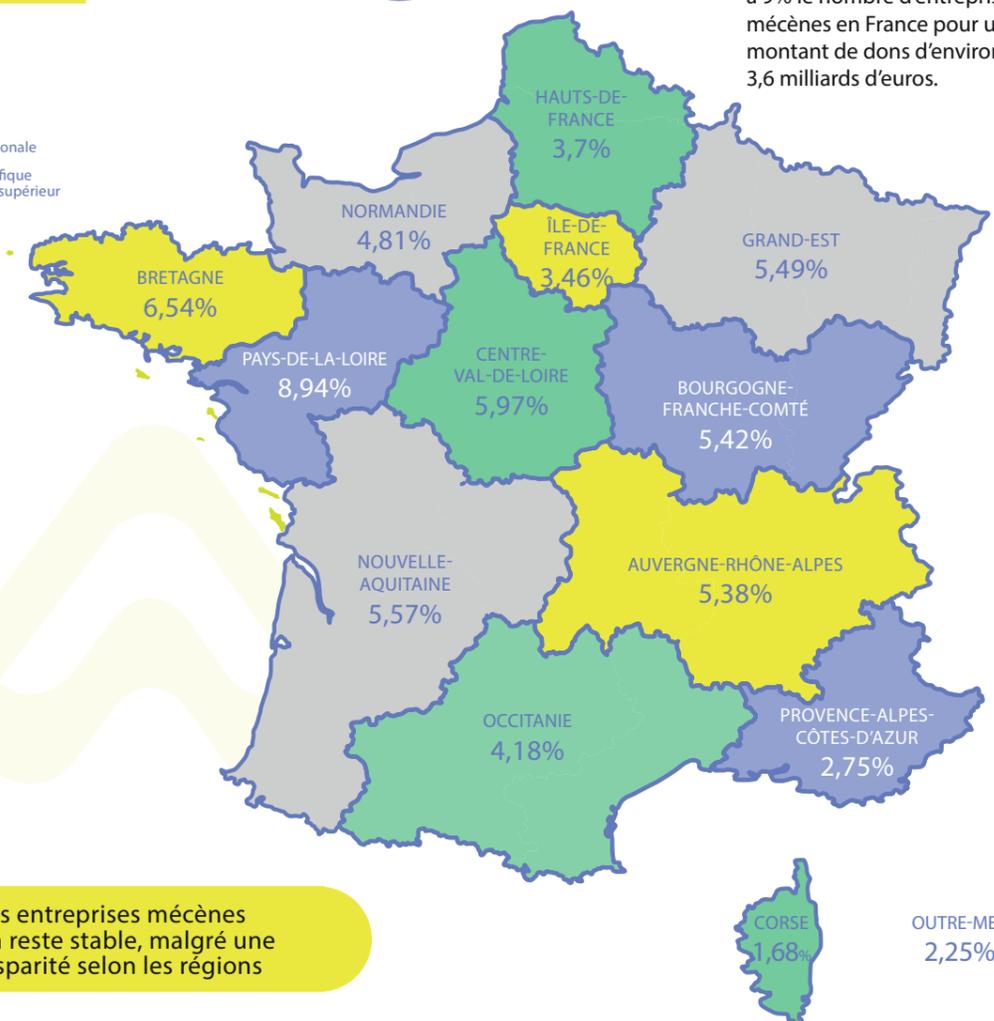
Les établissements publics bénéficient largement du mécénat

Part du budget mécénat



9%

Au global, Admical estime à 9% le nombre d'entreprises mécènes en France pour un montant de dons d'environ 3,6 milliards d'euros.



La part des entreprises mécènes par région reste stable, malgré une grande disparité selon les régions

Note de lecture : les chiffres ci-dessous représentent le taux d'entreprises mécènes ayant déclaré leurs dons auprès de l'administration pour l'année 2020. Sachant que de très nombreuses entreprises mécènes ne déclarent pas leurs dons (notamment parmi les TPE/PME), il faut considérer que le nombre d'entreprises mécènes dans chaque région est susceptible d'être supérieur.

► Innovation Managériale

Au-delà du mécénat de compétences, le lien entre mécénat et management est très vaste et souvent surprenant.

Corinne Courgeon est directrice Régionale de GSF Celtius Est, entreprise internationale spécialisée dans l'hygiène et la propreté. Elle est venue témoigner lors des R2M en juin 2022.

Le mécénat fait partie de l'histoire de l'entreprise et contribue à la valoriser auprès de ses clients.

La dernière action menée sur le territoire par Corinne Courgeon, l'a été via le fond métropolitain pour la culture nantaise. Il s'agissait de financer une fresque sur l'église Sainte Madeleine à Nantes.

Cette fois, comme contrepartie Corinne Courgeon a choisi de faire vivre l'acte de mécénat non pas auprès des clients mais en interne, auprès des salariés.

Son idée était de faire rentrer l'art dans l'entreprise et d'offrir aux salariés l'opportunité d'être initiés à la création artistique !

Avec l'aide du fond métropolitain le projet a vu le jour : 4 groupes de salariés volontaires (près de 60 personnes), ont bénéficié d'ateliers et ont produit une œuvre en étant accompagnés par des artistes.

Les œuvres des salariés ont été exposées et Corinne Courgeon a organisé un vernissage pour cette exposition. Lors des R2M elle racontait :

« C'était une expérience humaine très forte pour eux comme pour moi. En offrant aux salariés la possibilité de sortir du contexte professionnel on leur a permis de s'exprimer, de penser à autre chose, et de sortir du quotidien. C'était d'autant plus intense que nos salariés sont souvent peu qualifiés et font des métiers difficiles peu valorisés à l'extérieur. Là on leur a juste offert du temps pour eux, du plaisir et de la reconnaissance. Par le dessin ils ont pu exprimer des émotions, des ressentis. Ils sont tous ressortis boostés de cette aventure ! »



Fresque de l'église Sainte-Madeleine à Nantes, réalisée par l'artiste Moner. ©Collectif Plus de Couleurs



« Nous assistons aussi à l'application d'une volonté affirmée de mieux contrôler l'avantage fiscal lié au mécénat » Photo par ©Scott Graham

► Plus de contrôles et toujours autant d'innovations : le mécénat sait s'adapter !

Clairement, depuis quelques années, nous assistons à une évolution du mécénat dans sa réglementation et son contrôle mais également dans les dispositifs utilisés par les mécènes.

D'un point de vue réglementaire nous constatons un saupoudrage de textes fiscaux qui impactent directement ou indirectement le mécénat.

On notera ainsi :

La réforme de l'ISF (Impôt sur la Fortune) remplacée par l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière), Le taux de la réduction d'impôt qui diminue de 60% à 40% pour la fraction des dons supérieurs à 2 millions d'euros,

En même temps, une augmentation des soutiens possibles apportés par les petites et moyennes entreprises en faveur de l'intérêt général grâce à la mise en place d'un nouveau plafond de 20 000 euros pour le montant des dons annuels pour les entreprises.

Nous assistons aussi à l'application d'une volonté affirmée de mieux contrôler l'avantage fiscal lié au mécénat (des entreprises et des particuliers) :

Un contrôle accru des fonds de dotation,

- Un florilège de nouvelles déclarations fiscales pour les entités bénéficiaires de mécénat et pour les entreprises mécènes,
- Un contrôle fiscal possible des entités bénéficiaires ciblé sur le volet « mécénat et dons »
- L'établissement obligatoire du Compte d'Emploi des Ressources confirmé (avec quelques modifications) par la nouvelle réglementation comptable applicable aux entités qui font appel à la Générosité du Public.

Pour autant, outre cet encadrement, sans doute nécessaire compte tenu de l'importance de l'avantage fiscal accordé, les entreprises évoluent toujours dans leurs pratiques de soutien en faveur de l'intérêt général. Elles s'organisent, elles se regroupent, elles innovent. Un exemple : les fondations et fonds de dotation actionnaires - un modèle qui articule une double mission : économique et d'intérêt général. Un élément innovant de structuration du mécénat qui se développe dans le monde des grandes entreprises mais également de plus en plus utilisé par les chefs d'entreprises de PME.

Christine Blanloeil

Trésorière du Pôle Mécénat Pays de la Loire,
représentante de l'Ordre régional des experts comptables.

▷ Soutenir le patrimoine en région

Site naturel d'intérêt scientifique, habitat d'espèces végétales ou animales menacées, écosystèmes marins... voici quelques exemples de ce qu'est le patrimoine naturel. Des trésors à protéger encore plus aujourd'hui quand on sait combien la pollution menace la biodiversité et accélère le changement climatique aussi.

La Fondation du patrimoine des Pays de la Loire a décidé de réinvestir ce vaste domaine. Marie-Eugène Héraud est le délégué au patrimoine naturel, Il a créé le club Mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire. Ce club s'adosse à la stratégie du Conseil Régional pour la biodiversité qui lance chaque année un appel à projet portés par des organismes à buts non lucratifs.

Une trentaine de projets ont été déposés en 2022.

Le club régional de mécènes pour le patrimoine naturel a ainsi contribué par exemple à la restauration et aménagement du site de la vallée des cartes à Vaulandry.

Ce club débute et il recrute des mécènes ! Il en compte deux aujourd'hui : Bouyer Leroux et Harmonie Mutuelle, et bien-sûr il en faut plus encore !

C'est l'engagement des mécènes qui permettra à certains projets de voir le jour, on le sait le mécénat fait levier auprès des collectivités par exemple. Il est aussi l'occasion d'être en lien de proximité avec des porteurs de projets très engagés et dynamiques. Lors des R2M de juin 2022, Marie-Eugène Héraud le rappelait : « le patrimoine naturel c'est notre vie ! »

Club des Mécènes du patrimoine naturel Pays de la Loire :

<https://www.fondation-patrimoine.org/fondation-du-patrimoine/pays-de-la-loire/les-clubs-de-mecenes-en-pays-de-la-loire>

Région Pays de la Loire/Biodiversité :

<https://www.paysdelaloire.fr/transition-ecologique/biodiversite/je-decouvre-la-biodiversite-autour-de-chez-moi>



Restauration et aménagement du site de la vallée des cartes à Vaulandry ©Baugé-en-Anjou



▷ De nouvelles alliances pour le territoire.

Du point de vue de l'individu, de l'entreprise et plus généralement de la société civile, un territoire attractif est d'abord considéré comme un territoire où il fait bon vivre. Sa force d'attraction s'identifie aussi à sa capacité à attirer mais aussi à retenir des populations, des capitaux ou encore de la main d'œuvre.

Consciente des enjeux et des fragilités de certains acteurs, les entreprises s'engagent de plus en plus pour leurs territoires. Parmi les modalités d'engagements des entreprises, le mécénat est parfois envisagé comme un outil stratégique de développement au service de son territoire et des parties prenantes de l'entreprise (salariés, clients, partenaires publics et privés...).

Le mécénat, à travers l'utilisation de différents véhicules (clubs, fondations, fonds de dotation) facilite ainsi le rassemblement d'acteurs économiques (entreprises, collectivités territoriales) pour décider en commun de financer des projets d'intérêt général concourant au dynamisme territorial.

Ces nouvelles alliances au service d'un projet de territoire permettent ainsi la mutualisation de ressources, de compétences et d'actions qui favorisent l'émergence ou la préservation de biens communs. Cette volonté de s'engager collectivement au service d'un territoire constitue l'une des premières motivations à devenir mécène pour une entreprise (baromètre Admical 2022).

En Pays de la Loire, des fondations d'entreprises comme la fondation Mécène et Loire (pour le Maine et Loire) ou la fondation Mécène Mayenne agissent depuis de nombreuses années en finançant des projets originaux d'intérêt général qui concourent au rayonnement de leurs territoires. D'autres structures, comme le fonds de dotation Mécène pour la musique s'organisent au sein d'une filière (Musiques Actuelles par exemple) pour favoriser l'émergence de projets issus de petites et moyennes associations qui visent à créer de la vitalité sur des territoires ruraux ou en périphérie des grandes métropoles.

Aux côtés de ces fondations initiées par des entreprises, les collectivités territoriales ont élaboré des stratégies d'alliance avec des partenaires privés en se dotant de véhicules de type fonds de dotation qui permettent de porter collectivement des projets culturels ou sociaux d'envergure sur le territoire. A titre d'exemple, le fonds métropolitain pour la Culture, à l'initiative de Nantes métropole, propose à ses partenaires privés un catalogue de projets à soutenir sur la base des propositions des acteurs culturels du territoire.

R2M, 2022, table
ronde sur les
perspectives de
développement
des pôles Mécénat
régionaux.



© David Boshet

Le Pôle mécénat Pays de la Loire : des bases solides et des projets !

Les différents signataires des conventions avec le Ministère de la Culture se sont toujours très bien entendus en Pays de la Loire et ont parfaitement collaboré au développement de l'Intérêt Général dès 2005. C'est dans ce cadre que le Pôle Mécénat Pays de la Loire a naturellement été créé en 2014.

Si notre région est la première en France en pourcentage d'entreprises mécènes, nous le devons en grande partie au travail effectué par les membres bénévoles que ce soit au sein, ou en dehors du Pôle Mécénat Pays de la Loire. C'est sur ce constat que la Mission Mécénat du Ministère de la Culture souhaite développer des PMR dans tout le pays et a lancé une mission en prenant notre Pôle comme exemple.

La récente crise sanitaire a toutefois fragilisé notre modèle, notre visibilité, nos actions, mettant en danger notre organisation. La nécessité de se réinventer nous a paru indispensable et grâce au soutien accru des membres actuels mais aussi du Conseil Régional, nous allons début 2023 mettre en place notre nouvelle stratégie basée sur un maillage territorial plus fort avec la nomination d'un correspondant départemental dans chaque CCI, Chambre des Notaires, Ordre des Experts Comptables, Barreaux pour les avocats.

Enfin, nous allons prochainement recruter un responsable salarié afin de professionnaliser nos missions et coordonner les actions de nos correspondants sur le terrain.

Ce sera à n'en pas douter, une nouvelle source d'inspiration pour les Pôles Mécénats Régionaux en création et un nouvel élan pour le Pôle des Pays de la Loire.

Stéphane MARTINEZ
Correspondant Mécénat de la CRCI
et délégué du Pôle régional pour les départements
de la Sarthe, la Mayenne et le Maine et Loire

Remerciements

Les membres du Pôle Mécénat des Pays de la Loire remercient ses partenaires associés et institutionnels pour leur soutien et accompagnement, les associations et fondations pour leur collaboration, La Petite Mécanique pour la mise en oeuvre et la coordination des 3e Rencontres Régionales du Mécénat.



Remerciements à :
Cécile Petident Conseil (conception/rédaction) et Alex Gourdon (solexgraphisme.fr - mise en page et création graphique) pour la réalisation de ce livret.



R2M
3^e édition
Rencontres Régionales du Mécénat
organisées par Le Pôle Mécénat des Pays de la Loire



www.paysdelaloire-mecenat.fr

